



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011

SOMMAIRE

I.	Rapport de Gestion 2011	3
II.	Comptes Sociaux au 31 décembre 2011	19
III.	Etats Financiers IFRS au 31 décembre 2011	45
IV.	Rapports des Commissaires aux Comptes	68
V.	Attestation des Responsables	71



Rapport de gestion 2011

EURO Ressources S.A.

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

SOCIÉTÉS CONTROLÉES

Au 31 décembre 2011, EURO Ressources S.A. ("**Euro**" ou la "**Société**") ne contrôle aucune société. Conformément à la réglementation française, seuls les comptes sociaux de la Société seront soumis au vote des actionnaires.

Cependant, compte tenu de la réglementation canadienne, la Société ayant été cotée à la Bourse de Toronto jusqu'au 17 juillet 2009 et ayant encore un certain nombre d'actionnaires canadiens, elle doit à ce titre pour les besoins canadiens continuer à publier au Canada des comptes IFRS. Afin de respecter le principe de l'équivalence d'information prévu dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société a donc établi des comptes IFRS qui feront partie du Rapport Financier Annuel, mais qui ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires de la Société.

- ◆ EURO RESSOURCES SA – au capital de 624.964,61 euros.

Les actions de la Société sont cotées sur le compartiment B (Mid-caps) de NYSE Euronext Paris sous le symbole "EUR".

PRISES DE PARTICIPATION

EURO n'a pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

APERÇU D'EURO

EURO perçoit des redevances et possède des intérêts similaires dans des mines d'or en exploitation. Elle possède un droit de redevance de 10 % sur la production de la mine d'or de Rosebel, au Surinam, exploitée par IAMGOLD Corporation ("**IAMGOLD**") depuis la fusion absorption de Cambior Inc. par IAMGOLD en novembre 2006.

REDEVANCES DE ROSEBEL – RESSOURCES MINIERES

Au 31 décembre 2005, les réserves et ressources minières de la mine d'or de Rosebel inventoriées par Cambior Inc, à l'époque, ont été contrôlées par un Expert qualifié, qui a transmis un rapport à EURO conformément au Canadian National Instrument 43-101. Les informations, au 31 décembre 2007, fournies par IAMGOLD ont été vérifiées. Il ressort du rapport de l'Expert Qualifié en date du 15 avril 2008, que l'inventaire minier au 31 décembre 2007 permettait, selon toute vraisemblance, d'anticiper que Rosebel puisse atteindre le seuil des 7.000.000 onces d'or, montant maximum au titre du calcul de la Redevance Rosebel, conformément à l'Accord de participation.

Depuis IAMGOLD a préparé un rapport technique concernant la mine d'or de Rosebel date du 29 mars 2010 (le "Rapport Rosebel"). Le Rapport Rosebel a été préparé par le Docteur Gabriel Voicu, PhD, P.Geo, géologue et responsable de l'exploration de Rosebel Gold Mines N.V., filiale d'IAMGOLD qui détient et exploite la Mine de Rosebel. Le Docteur Voicu est un Expert qualifié au sens de la norme Canadienne NI 43-101, mais en tant que salarié d'une société liée indirectement à EURO, il ne peut être considéré comme indépendant. Conformément aux dispositions des articles section 5.2(1)(b)(ii) de la Norme NI 43-101, le Rapport Rosebel n'a pas à être préparé par un Expert indépendant dans la mesure où le Rapport Rosebel ne fait pas état d'une modification de 100% ou plus des "ressources" ou des "réserves" par rapport au précédent rapport de 2007 qui avait été préparé par un Expert indépendant.

Les informations, fournies par IAMGOLD en février 2012, sur la situation au 31 décembre 2011, sur le niveau des réserves/ressources confirment que le seuil des 7.000.000 onces d'or devrait être dépassé.

Des informations supplémentaires sur le mode de calcul des ressources minières peuvent être obtenues sur le site Internet de IAMGOLD dont l'adresse est www.IAMGOLD.com

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le présent rapport de gestion, arrêté au 15 mars 2012, doit être lu conjointement avec, et est relatif, aux états financiers sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et à leurs annexes. Les états financiers sont exprimés en euros.

COMMENTAIRES SUR LES DONNÉES CHIFFRÉES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Règles comptables – La Société ne détenant aucune participation au 31 décembre 2011 et ne devant plus en conséquences présenter à ces actionnaires des comptes établis selon les normes IFRS, les états financiers au 31 décembre 2011 ont été établis en conformité avec le plan comptable général de 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999, les règlements comptables 2006-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été établis selon le principe des coûts historiques.

Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2011 s'élève à 25.140.513 euros (31.539.812 euros en 2010). Au 31 décembre 2011, les fonds propres sont positifs de 19.021.163 euros contre des capitaux propres positifs de 26.128.524 euros au 31 décembre 2010.

Résultat

Les comptes annuels d'EURO font apparaître un résultat net positif de 22.265.976 euros au 31 décembre 2011 contre 18.849.131 euros au 31 décembre 2010. La société dégage un résultat financier de -1.177.403 euros contre un résultat financier au 31 décembre 2010 de 5.304.567 euros.

Comparaison des exercices 2011 et 2010

En 2011, le chiffre d'affaires et les autres produits se sont élevés à 37.023 milliers d'euros, contre 28.885 milliers d'euros en 2010, soit une augmentation de 28%. La quasi-totalité du chiffre d'affaires et des autres produits sont imputables aux Redevances sur la mine de Rosebel. La mine d'or de Rosebel a produit 406 milliers onces d'or en 2011 (2010: 416 milliers onces d'or), soit une diminution d'environ 2%. L'augmentation des revenus s'explique principalement par le fait que la moyenne du prix d'or sur le marché de Londres a atteint des niveaux records en 2011 de \$1.572 par once d'or, à comparer à \$1.225 par once d'or pour l'année 2010, soit une hausse de 28%.

Les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et dépréciations se sont élevées à 1.458 milliers d'euros par rapport aux 1.397 milliers d'euros de 2010, soit une augmentation de 4%. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des impôts et taxes (Contribution de la Valeur Ajoutée des Entreprises et Contribution sociale de solidarité des sociétés).

La diminution des dotations aux amortissements, qui s'élèvent à 611 milliers d'euros (contre 626 milliers en 2010), soit une baisse de 2 %, reflète la baisse de la production d'or de la mine de Rosebel par rapport à 2010 mentionnée ci-dessus.

EURO a comptabilisé au titre de l'année 2011 une charge d'impôt sur les bénéfices de 11.698 milliers d'euros à comparer avec un montant 5.993 milliers d'euros au titre de l'année 2010.

Le bénéfice net au 31 décembre 2011 qui s'élève à 22.266 milliers d'euros (0,36 € par action) est à comparer aux 18.849 milliers d'euros € (0,30 € par action) au titre de l'année 2010.

LIQUIDITE ET FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2011, le montant des disponibilités et des valeurs mobilières de placement s'élève à 5.584 milliers d'euros (2010 : 13.294 milliers d'euros). Nous estimons que notre capacité d'autofinancement est suffisante pour financer nos besoins opérationnels courants.

Depuis le 4^{ème} trimestre 2009, la Société place sa trésorerie excédentaire dans des investissements à court terme, conformément à sa stratégie d'investissement à court terme, afin de dégager des rendements raisonnables accompagnés d'un niveau de risque approprié.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN 2011

Capitaux propres

Compte tenu du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 qui s'élève à un bénéfice de 22.265.976 euros, les capitaux propres sociaux de la Société s'élèvent au 31 décembre 2011 à 19.021.163 euros et sont donc supérieurs à la moitié du capital social.

Délégations

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'y a pas de délégation octroyée à votre Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital actuellement en vigueur.

Franchissement de seuils

La Société n'a pas prévu de franchissement de seuils statutaires. Toute personne physique ou morale est cependant soumise à l'application des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce et doit soumettre les informations requises lors du franchissement des seuils prévus à la loi. Depuis le 1^{er} janvier 2011, la Société n'a pas été informée de franchissements de seuil.

Déclaration de participation

L'autorité des Marchés Financiers par une Décision – Information n° 211C0282 en date du 8 mars 2011 a fait savoir que :

"Par courrier reçu le 4 mars 2011, la société de droit canadien IAMGOLD Corporation (401 Bay Street, Suite 3200, PO Box 153, Toronto (Ontario) Canada, M5H 2Y4) a informé l'Autorité des marchés financiers de la fusion-absorption de la société IAMGOLD-Québec Management Inc. par la société IAMGOLD Corporation le 1^{er} mars 2011. Au résultat de cette opération, le nombre d'actions EURO RESSOURCES SA préalablement détenu directement et indirectement par IAMGOLD Corporation est désormais détenu directement par celle-ci, qui a précisé détenir 53 741 108 actions EURO RESSOURCES SA représentant autant de droits de vote, soit 85,99% du capital et des droits de vote de cette société."

Evolution du capital

Au 31 décembre 2011 le capital social de la Société s'élevait à 624.964,61 euros, divisé en 62.496.461 actions toute de même catégorie d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune. Le capital est intégralement libéré.

En pourcentage du capital, l'évolution de la répartition du capital détenu était la suivante au 15 mars 2012

	RÉPARTITION AU 15 MARS 2012	
Actionnaires	en nombre d'actions	En % du capital arrondi
IAMGOLD Corporation	53.828.603,00	86,13%
Public	8.667.858,00	13,87%
Total	62.496.461,00	100,00%

Il n'existe, à la connaissance de la Société, au 15 mars 2012, aucun actionnaire, autre que IAMGOLD Corporation détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote.

Ressources humaines

La Société n'a pas de salariés depuis le 30 avril 2005.

Rémunération des administrateurs et des dirigeants

Les rémunérations perçues par les dirigeants de la Société au cours de 2011 sont les suivantes :

Chaque administrateur ayant droit à une rémunération ("**Administrateur Indépendant**") a reçu un montant brut annuel de 20.000 USD. En outre, chaque Administrateur Indépendant a reçu un

montant brut supplémentaire de 1.250 USD brut par conseil d'administration et de 1.000 USD brut par comité du conseil d'administration, auxquels il a participé.

- Monsieur Ian L. BOXALL : 5.438 USD versés en 2011 au titre du quatrième trimestre 2010, 17.251 USD versés en 2011 au titre de 2011 et 5.438 USD au titre de 2011 versés en 2012 ;
- Monsieur David A. Watkins : 5.438 USD versés en 2011 au titre du quatrième trimestre 2010, 17.251 USD versés en 2011 au titre de 2011 et 5.438 USD au titre de 2011 versés en 2012 ;
- Monsieur Ian Smith : 5.438 USD versés en 2011 au titre du quatrième trimestre 2010, 17.251 USD versés en 2011 au titre de 2011 et 5.438 USD au titre de 2011 versés en 2012.
- Monsieur Brian Trnkus : Vice President Finance et Corporate Controller d'IAMGOLD, administrateur depuis le 10 août 2010 et nommé Directeur Général de la Société le 21 juin 2011 en remplacement de Monsieur Larry Phillips démissionnaire, n'a perçu aucune rémunération en 2011.
- Monsieur Larry Phillips n'a pas perçu de rémunération en 2011 au titre de sa fonction d'administrateur et de Directeur Général de la Société jusqu'à sa démission le 21 juin 2011.
- Monsieur Benjamin Little : Senior Vice President, Corporate Affairs d'IAMGOLD a été nommé administrateur de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 21 juin 2011, il n'a perçu aucune rémunération en 2011 au titre de sa fonction d'administrateur.
- Monsieur Paul Olmsted : Senior Vice President, Corporate Development d'IAMGOLD, n'a perçu aucune rémunération en 2011 au titre de sa fonction d'administrateur.
- Madame Susanne Hermans : Directeur Général Délégué non administrateur et Directrice Financière de la Société a perçue au titre de l'année 2011 une rémunération de 150.000 USD.

Aucun autre dirigeant n'a perçu de rémunération au titre de l'année 2011. La rémunération des administrateurs et autres dirigeants également dirigeants d'IAMGOLD est comprise dans le contrat de prestation de services conclu avec IAMGOLD.

Autres redevances

Outre la redevance de ROSEBEL mentionnée ci-après, suite à la cession de la totalité du capital de la Société des Mines de Saint-Elie s.a.r.l. ("**SMSE**"), détentrice de la concession Saint Elie et compte tenu des accords intervenus, la Société doit toucher une redevance de 2,5% sur la totalité de la future production aurifère de Saint-Elie, ainsi qu'une redevance supplémentaire de 2,5% sur les revenus additionnels au-delà de 350 USD l'once. Ces paiements seront plafonnés à 7.500.000 USD. Au titre de l'exercice 2011, la Société a perçue des redevances s'élevant à 233.415 Euros.

Projets d'exploration – Suite à la restructuration intervenue en 2004 et à l'acquisition de la Redevance Rosebel, début 2005, la Société détenait jusqu'au 22 octobre 2010, directement ou indirectement par sa filiale, la SOTRAPMAG s.a.r.l., des titres miniers sur les sites Paul-Isnard.

PROPRIETES PAUL-ISNARD

Les propriétés Paul-Isnard sont composées de huit concessions minières détenues par la société SOTRAPMAG et du Permis Exclusif de Recherche dit de Paul-Isnard (le "**PER**") détenue par la Société (les "**Propriétés**").

Nous vous rappelons, que notre Société a signé en date du 26 mars 2007 avec la société Golden Star Resources Ltd. ("**Golden Star**") un Protocole d'Accord portant notamment sur un amendement de l'accord précédent avec Golden Star a propos des Propriétés, dont EURO était à l'époque propriétaire en Guyane française.

Les principaux termes de cet accord étaient :

- Au titre de la production sur les Propriétés, EURO devrait recevoir des redevances calculées de la manière suivante :

- 10% sur les 2 premiers millions d'onces produits,
- 5% sur les 3 millions d'onces produits suivants,

multipliés, dans les deux cas, par le Cours du Marché de l'Or au-delà de 400 USD/once.

- D'ici novembre 2007, Golden Star, devait dépenser 1.215.000 euros sur le PER.
- Golden Star s'était engagée à réaliser, dans les 12 prochains mois, une étude de faisabilité sur au moins une des Propriétés.
- Sous réserve d'une étude de faisabilité positive, Golden Star pensait commencer la production commerciale d'ici 30 mois.
- Au cas où la production commerciale devait être retardée, Golden Star devait verser des avances sur redevance s'élevant à 1.000.000 USD par an.
- Golden Star a renoncé à la clause de retour à meilleure fortune liée à l'abandon de créance octroyée en 2004 dans le cadre de la réorganisation, la dette de 8,5 millions d'USD est donc définitivement abandonnée.

Le 25 septembre 2008, une procédure contentieuse concernant les Propriétés a débuté au Canada (Colombie Britannique) entre EURO et Golden Star. EURO a demandé à la Cour de constater le refus de Golden Star d'honorer le contrat d'option relatif aux Propriétés et l'octroi de dommages et intérêts de la part de Golden Star.

Le 26 septembre 2008, Golden Star a déposé un recours au Canada (Ontario), réclamant le transfert à son bénéfice des Propriétés. A défaut du transfert des Propriétés, Golden Star demande une compensation financière.

Les parties ont entrepris des pourparlers, qui ont abouti le 18 novembre 2009, à la signature d'un accord avec Golden Star afin de mettre un terme au litige ("**l'Accord**").

Aux termes de l'Accord, la Société a accepté de céder la totalité des parts sociales composant le capital social de SOTRAPMAG ainsi que les droits d'Euro sur le PER, à Golden Star ; en échange la Société percevra, à titre de complément de prix, une redevance indexée sur l'or extrait des propriétés Paul Isnard. La redevance, initialement acceptée par les 2 parties, est égale à la différence entre le prix de marché de l'or et 400 USD, multipliée par 10% du niveau de production lorsque celui-ci est inférieur à 2 millions d'once et par 5% lorsque celui-ci est compris entre 2 et 5 millions d'once.

Golden Star a informé la Société, en décembre 2009, qu'elle se substituait la société Auplata SA ("**Auplata**") dans le cadre de l'Accord et que c'est en conséquence Auplata qui reprend l'ensemble des droits et obligations résultant de l'Accord.

La cession de la totalité des actions composant le capital de SOTRAPMAG a été réalisée le 22 octobre 2010. Le prix de cession est de 1€ payé comptant le jour de la signature et un complément de prix, correspondant aux redevances sur la production d'or provenant des Propriétés tel que défini dans le contrat de royalty agreement signé le 22 octobre 2010 (le "**Royalty Agreement**"), estimé à 523 milliers d'euros.

En janvier 2010, EURO a été informé par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat que le PER ne pourrait être renouvelé après novembre 2010. C'est pourquoi EURO en accord avec Auplata a déposé avant le 30 novembre 2010 une demande de Permis d'exploitation ("**PEX**"). Cette demande a été déposée avec une demande de transfert concomitant du PEX une fois obtenu au bénéfice de SOTRAPMAG (désormais détenu par Auplata). La demande de PEX couvre une zone nettement plus petite que le PER (14,4 km²), mais qui a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité. Cette demande de PEX est toujours en cours de traitement par l'administration, à défaut d'une réponse positive de l'administration au plus tard le 30 mai 2013, cela vaudrait rejet de la demande. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-492 du 6 juin 2001, si le préfet demandait à la Société de compléter ou de modifier son dossier, ce délai serait suspendu pendant le délai qui imparti à la Société à cet effet.

Le 5 décembre 2011 la Société a signé avec la société Columbus Gold Corporation ("**Columbus**") une convention d'option ("**l'Option**"), afin de procéder à la restructuration des droits à redevance qu'EURO détient sur les Propriétés.

L'Option octroie à Columbus le droit d'acquérir le Royalty Agreement en contrepartie d'un versement en espèces de 83 333 \$, d'un certain nombre d'actions Columbus ainsi que d'une redevance sur la production nette d'affinage. L'Option ne pourra être exercée que lorsque Columbus aura acquis un intérêt direct ou indirect de 100% dans les Propriétés, tandis qu'EURO dispose d'un droit de contraindre Columbus à exercer cette Option. En cas de non exercice, celle-ci expirera au 30 juillet 2015.

Les principales conditions de l'Option sont les suivantes :

Paiements à EURO avant exercice :

- Paiement initial de 250 000 \$ CA (186.793 euros), payé lors de l'approbation par la Bourse de croissance TSX de l'Option (approbation obtenue le 21 décembre 2011), dont :
 - 166 667 \$ CA (124.529 euros) en actions Columbus, à leur cours moyen pondéré en fonction du volume sur une période de 20 jours, soit 237.017 actions Columbus représentant environ 0,3% de son capital et
 - 83 333 \$ CA (62.263 euros) en espèces.
- Un droit annuel de maintien de la redevance de 50 000 \$ CA, versée à chaque date anniversaire du contrat.

Les paiements optionnels versés à EURO, en cas d'exercice, sont les suivants :

- 4,2 millions \$ CA en espèces,
- 12.865.600 actions Columbus (soit environ 12,25 % sur la base des actions émises au 31 janvier 2012 et 11,05 % sur la totalité des actions émises ou à émettre au 31 janvier 2012), sous réserve d'éventuels ajustements à la hausse suite à certains événements et selon le cours moyen pondéré en fonction du volume au moment de l'exercice de l'Option, et une redevance de 1,8% au titre du rendement net d'affinage sur les premiers 2 millions d'onces d'or, suivie d'une redevance de 0,9% au titre du rendement net

d'affinage sur les 3 millions onces d'or suivants. Cette redevance est assujettie à un plafond de 5 million onces d'or de production.

En date du 6 décembre 2011, Auplata et Columbus ont annoncé la signature d'un amendement à leurs accords initiaux donnant immédiatement et sans condition la pleine propriété de 100% des titres des concessions Paul Isnard à Columbus Gold. En contrepartie, Columbus Gold s'engage à verser la somme de 1,5 M USD (soit 1,1 M€) à Auplata.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces nouvelles dispositions reste soumise à l'approbation, en France, du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et, au Canada, du marché TSX de la Bourse de Toronto, ce dernier ayant donné son accord le 23 décembre 2011. En conséquence, 1 M USD a d'ores et déjà été payé les 500.000 USD étant réglé lorsque le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable français aura donné son accord.

Enfin par la publication au journal officielle de la République Française le 31 décembre 2011 du Décret n°2011-2105 du 30 décembre 2011 portant approbation du schéma départemental d'orientation minière (SDOM) de la Guyane, le nouveau schéma minier de la Guyane est applicable depuis le 1^{er} janvier 2012.

Au 31 décembre 2011, sur la base :

- que le schéma départemental d'orientation minière (SDOM) de la Guyane est applicable depuis le 1^{er} janvier 2012;
- de la signature entre Columbus et Auplata SA d'un contrat d'option concernant les Propriétés ;
- que le cours de l'or a atteint, au cours des années 2010 et 2011, des prix records, ce qui peut justifier des explorations et exploitations sur ces Propriétés;

la valeur de 523 milliers d'euros pour le PER retenue au 31 décembre 2009 n'a pas à être modifiée.

ROYALTY GROSS ROSEBEL

Au 31 décembre 2011, un inventaire des réserves et ressources de la mine d'or de Rosebel a été réalisé par IAMGOLD conformément à la norme Canadienne NI 43-101.

Sur la base des informations déclarées par IAMGOLD, les réserves s'établissaient au 31 décembre 2011 a :

Catégorie Minérale	Nombre d'onces au 31 décembre 2011
Réserves Prouvées	3.321.000
Réserves Probables	2.710.000
Ressources Indiquées	3.276.000
Ressources Inférées	293.000

Réserves minérales prouvées : Les réserves minérales prouvées constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrées par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction rentable au moment de la rédaction du rapport.

Réserves minérales probables : Les réserves minérales probables constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats

sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable.

Ressources minérales indiquées : Les ressources minières indiquées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, densité, la norme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du dépôt. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour permettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.

Les ressources minières inférées : Les ressources minières inférées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

De l'information complémentaire concernant le calcul des ressources sont disponibles sur le site de IAMGOLD www.iamgold.com.

La Redevance Gross Rosebel fait l'objet de paiements qui doivent être effectués par IAMGOLD le propriétaire et opérateur de la mine d'or Rosebel au Suriname.

La production de la mine aurifère Rosebel sur l'année 2011 s'est élevée à 405.544 onces. Sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com. IAMGOLD a estimé une production d'or en 2012 de 389.000 à 416.000 onces.

La Royalty Gross Rosebel due à la Société s'applique aux 7 premiers millions d'onces d'or de la production de la mine, les paiements qui doivent être faits par IAMGOLD au titre de la Redevance Rosebel sont calculés sur la base de la production d'or de la mine de Rosebel et le cours de l'or de l'après midi à Londres. Ce montant est calculé en prenant 10% de l'excédent du prix de l'or au-dessus de 300 USD par once en ce qui concerne la production minière provenant du minerai en « saprolite et la zone de transition », et 10% au-dessus de 350 USD par once pour le minerai en « roche dure » et, dans les deux cas, après déduction d'une royalty due au Gouvernement surinamais équivalent à 2% de la production d'or payable en nature. Au 31 décembre 2011, Rosebel a produit depuis son entrée en production 2,80 millions onces, en vertu du contrat de royalties avec IAMGOLD, la Société à encore droit à la Royalty Gross Rosebel sur la production des prochaines 4,2 millions d'onces d'or à extraire.

Risques environnementaux

Dans le cadre d'une activité d'exploration ou d'exploitation minière en France, une réglementation particulière relative à la préservation de l'environnement doit être respectée. Cette réglementation est principalement dictée par le Code de l'Environnement et le Code Minier et placée sous le contrôle de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement – DRIRE et de l'Office National des Forêts. La Société n'ayant pas à l'heure actuelle d'activité d'exploration ou d'exploitation, elle n'est pas soumise directement à cette réglementation.

DESCRIPTION DE L'ÉVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE SUR LES DOUZE PROCHAINS MOIS

Pour 2012, il est estimé que la redevance Rosebel pourrait fournir une capacité d'autofinancement à la Société d'environ 45 millions s'euros, sous réserve que le prix de l'or et la production de Rosebel restent constant avec ceux de 2011. Comme précisé ci-dessus sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com. IAMGOLD a estimé une production d'or en 2012 de 389.000 à 416.000 onces. La capacité d'autofinancement de la Société sera principalement affectée par le montant de l'impôt, du fait qu'il n'y a plus de déficit reportable pouvant s'imputer sur les résultats futurs. La société estime que sa capacité d'autofinancement sera suffisante pour financer ses besoins d'exploitation.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2011 qui s'élève à 22.265.976,52 euros de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice net comptable	22.265.975,52
Duquel se déduit le montant du poste "Report à Nouveau"	(4.048.303,97)
Soit un bénéfice distribuable de	18.217.671,55
Dotation de la réserve légale à hauteur de 5% du bénéfice distribuable à hauteur de 10 % du capital social soit	62.496,47
Sur le solde soit Le conseil d'administration du 7 mai 2012 arrêtera (i) le montant du dividende qui sera proposé pour les 62.496.461 actions ayant droit aux dividendes, (ii) la date de versement dudit dividende ainsi que (iii) le montant qui sera affecté au poste "Report à nouveau"	18.155.175,08

La réserve légale serait dotée en totalité.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au cours des trois derniers exercices il n'a pas été distribué de dividendes, ni de revenus éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, ni de revenus non éligibles à cette même réfaction. Cependant il est rappelé que :

- suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2010, la Société a mis en paiement le 25 mai 2010 au bénéfice de tous les actionnaires de la Société prime d'émission d'un montant de 17.499.009,58 euros, soit un montant de 0,28 euro par action.
- suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2011, la Société a mis en paiement au bénéfice de tous les actionnaires inscrits dans ses registres une prime d'émission d'un montant global de 29.373.336,67 euros, payé :
 - le lundi 11 juillet 2011 à hauteur d'un montant de 17.499.009,08 euros, soit 0,28 euro par action,
 - le solde soit un montant de 11.874.327,59 euros, soit 0,19 euro par action, le lundi 14 novembre 2011.

Ces primes d'émission concernaient le capital libéré versé par les actionnaires à chaque augmentation de capital de la Société, diminué de la valeur nominale des actions. Ces distributions n'ont pas eu d'incidence fiscale sur les actionnaires. Les montants des distributions faites représentaient le cumul de la trésorerie excédentaire.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, de dépenses et charges du type de celles visées à l'alinéa 4 de l'article 39 de ce même code sous le nom de « Dépenses somptuaires ». De même, nous vous informons qu'il n'y pas eu d'amortissements excédentaires visés à ce même article.

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'il n'y a eu aucune nouvelle convention visée aux articles L. 225-38 et suivants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Par ailleurs, les conventions antérieurement conclues se sont continuées. Il vous sera soumis le rapport spécial des commissaires aux comptes sur lesdites conventions.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

NEANT

DETENTION DU CAPITAL PAR LES SALARIES AU 31 DECEMBRE 2011

NEANT

DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2011, la Société ne détenait aucune de ses propres actions.

MANDAT DES ADMINISTRATEURS

A la date des présentes, le conseil d'administration d'EURO compte six administrateurs :

Nom et lieu de résidence et fonctions au sein de la Société	Occupation principale actuelle et au cours des cinq dernières années	Fonctions au sein de la Société	Actions détenues ou contrôlées directement ou indirectement
Benjamin Little Toronto, Ontario, Canada Administrateur depuis le 21 juin 2011	Senior Vice President Corporate Affairs d'IAMGOLD Corporation	Administrateur depuis le 21 juin 2011 ⁽⁴⁾	0
David H. Watkins ⁽¹⁾⁽²⁾ Vancouver, British Columbia, Canada Président du Conseil d'Administration depuis le 14 janvier 2009	Président de Atna Resources Ltd, de Bearing Resources Ltd. et de Commander Resources Ltd., Administrateur de Golden Minerals Company, de Prodigy Gold Inc., de Camino Minerals Corp., de Rio Novo Gold Inc., et de Landrill International Inc	Administrateur depuis le 6 octobre 2006 ⁽³⁾	0
Brian Trnkus Oakville, Ontario, Canada Administrateur depuis le 10 août 2010 Directeur-Général depuis le 21 juin 2011	Vice President Finance et Corporate Controller d'IAMGOLD Corporation.	Administrateur depuis le 10 août 2010 ⁽³⁾ Directeur-Général depuis le 21 juin 2011 ⁽⁴⁾	0
Paul B. Olmsted Mississauga, Ontario, Canada Administrateur depuis le 14 janvier 2009	Senior Vice President Corporate Development d'IAMGOLD Corporation	Administrateur depuis le 14 janvier 2009 ⁽³⁾	0
Ian L. Boxall ⁽²⁾ Grand Caïman, Iles Caïmans Administrateur depuis le 15 avril 2005	Avocat. Jusqu'en 2002, associé senior, Boxalls, cabinet d'avocats	Administrateur depuis le 15 avril 2005 ⁽³⁾	0
Ian Smith ^{(1) (2)} Vancouver, British Columbia, Canada Administrateur depuis le 14 mars 2008	"Chief Executive Officer" de Yellowhead Mining Inc depuis 2010, "President and Chief Executive Officer" de Santa Fe Metals Corp. depuis 2007; Président de Andreas Limited depuis 1998 et de Andreas Consulting Ltd. depuis 2007 (mining consulting companies).	Administrateur depuis le 14 mars 2008 ⁽³⁾	0

(1) Membre du Comité des Rémunérations.

(2) Membre du Comité d'Audit et de Régie Interne.

(3) La durée du mandat des administrateurs est de un an, renouvelable lors de l'AGOA d'approbation des comptes.

(4) Remplace Larry Phillips après son démission le 21 juin 2011

Le mandat de l'ensemble des administrateurs arrive à échéance lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, nous vous demandons de bien vouloir renouveler le mandat de MM Benjamin R. Little, Paul B. Olmsted, Ian L. Boxall, David H. Watkins, Ian Smith et de Monsieur Brian Trnkus pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS, EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE

EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE (SITUATION D'ENDETTEMENT)

Situation d'endettement	31.12.2011 (Euros)	31.12.2010 (Euros)
Total des dettes	6.104.168	5.411.288
Capitaux propres Ratio (Dettes / CP)	19.021.163 32,09%	26.128.524 20,71%
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾ Ratio (Dettes / CA)	37.023.363 16.49%	28.884.514 18,73%
Actif circulant Ratio (Dettes / AC)	17.882.696 34.13%	23.795.666 22,74%

(1) compte tenu de l'activité de la Société il convient de prendre en compte le Chiffre d'affaires net ainsi que les "autres Produits" correspondant aux redevances.

TABLEAU DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous la décomposition à la clôture du dernier exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société par date d'échéance :

Dettes fournisseurs			
Exercice clos le	Factures non échues (€)	Factures à 30 jours (€)	Factures à 60 jours et plus (€)
31 décembre 2010	13 923	0	838
31 décembre 2011	46 220	0	0

*
* *

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, vous aurez notamment à approuver les comptes annuels, à vous prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé, sur la distribution éventuelle d'un dividende, donner quitus à votre Conseil d'Administration, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes et à renouveler l'ensemble des administrateurs de la Société.

Nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Fait le 15 mars 2012

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES :

Ce tableau est annexé au présent rapport de gestion.

	2011	2010	2009	2008	2007
I. Capital en fin d'exercice					
-Capital social	624.965	624.965	624.965	624.965	605.915
-Nombre d'actions existantes	62.496.461	62.496.461	62.496.461	62.496.461	60.591.460
-Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice d'options de souscription	0	0	0	0	1 075 000
II. Opérations et résultat de l'exercice					
-Chiffre d'affaires hors taxes	0	65 133	121 677	166 178	153 869
-Résultat avant impôts, amortissements et provisions	34.574.421	14 870 479	16.696.120	82 656	-4 377 366
-Impôt sur les sociétés	11.697.587	5.992.876	958.748	0	0
-Résultat après impôts, amortissements et provisions	22.265.976	18.849.131	15.683.598	-480 544	-733.824
-Résultat distribué (1)	29.373.337	17.499.009		0	
III. Résultat par action					
-Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	+0,3661	+0,1420	+0,2518	+0,0013	-0,0722
-Résultat après impôts, amortissements et provisions	+0,3563	+ 0,3016	+ 0,2510	-0,0077	-0,0121
-Dividendes attribués à chaque action(1)	0,4700	0,2800	0	0	0
IV. Personnel					
-Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	0
-Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	0	0
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux au cours de l'exercice	0	0	0	0	0

(1) il s'agit d'une distribution de prime d'émission non imposable



Comptes sociaux (normes françaises)

Exercice clos le 31 décembre 2011

BILAN ACTIF

	31/12/2011			31/12/2010
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	4 052 292	3 529 024	523 268	523 268
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	11 145 984	4 535 964	6 610 020	7 220 878
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	166 746	166 746		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	5 066	5 066	0	0
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	124 529		124 529	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	15 494 616	8 236 800	7 257 817	7 744 146
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	11 654 018		11 654 018	9 897 260
Autres créances	644 993		644 993	602 458
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	1 227 230		1 227 230	1 192 883
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 356 455		4 356 455	12 101 425
Charges constatées d'avance (3)				1 639
	17 882 696		17 882 696	23 795 666
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	33 377 312	8 236 800	25 140 513	31 539 812
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	31/12/2011	31/12/2010
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 624 965)	624 965	624 965
Primes d'émission, de fusion, d'apport	178 527	29 551 864
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	-4 048 304	-22 897 435
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	22 265 976	18 849 131
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	19 021 163	26 128 524
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières (3)	18 838	18 392
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	199 752	198 577
Dettes fiscales et sociales	5 872 970	5 182 010
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 607	12 309
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	6 104 168	5 411 288
Ecarts de conversion Passif	15 181	
TOTAL GENERAL	25 140 513	31 539 812
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	6 104 168	5 411 288
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2011			31/12/2010
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				65 133
Chiffre d'affaires net				65 133
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges			37 023 363	2 837 739
Autres produits				28 819 381
			37 023 363	31 722 253
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			826 787	913 415
Impôts, taxes et versements assimilés			565 647	401 703
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			610 858	625 887
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				65 133
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			65 890	82 670
			2 069 182	2 088 809
RESULTAT D'EXPLOITATION			34 954 181	29 633 444
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			2 269	12 692
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges				15 170 640
Différences positives de change				2 596 668
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			2 269	17 780 000
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				7 345 831
Intérêts et charges assimilées (4)				5 099 002
Différences négatives de change			1 179 672	30 601
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			1 179 672	12 475 434
RESULTAT FINANCIER			-1 177 403	5 304 567
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			33 776 778	34 938 010

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	31/12/2011	31/12/2010
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		8 586
Sur opérations en capital	186 793	564 463
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	186 793	573 049
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8	6 234
Sur opérations en capital		10 662 818
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	8	10 669 052
RESULTAT EXCEPTIONNEL	186 785	-10 096 003
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	11 697 587	5 992 876
Total des produits	37 212 425	50 075 302
Total des charges	14 946 449	31 226 171
BENEFICE OU PERTE	22 265 976	18 849 131
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011 présente un total de bilan 25 140 513 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un résultat de : 22 265 976 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 15 mars 2012.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres.

Les frais de développement sont capitalisés s'ils répondent aux critères énoncés par le règlement sur les actifs.

Les frais de développement capitalisés sont amortis sur la durée probable de vie de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service.

Les concessions, brevets et licences correspondent aux droits à redevances relatives à la mine Gross Rosebel.

Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis en fonction de son exploitation réelle.

Les dotations sont calculées sur la base des quantités d'or extraites au cours de l'exercice 2011.

Conformément au PCG 2005, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent aux coûts d'emprunt relatif au financement de l'acquisition des droits à redevance de la mine Gross Rosebel.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par la Société dans le cadre du financement d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'immobilisation :

- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires .

Dépréciation des actifs immobilisés

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur qui ramène la valeur d'une immobilisation à un montant inférieur à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

Disponibilités :

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires et les valeurs mobilières de placement. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Dettes :

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale

Changement de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode au cours de l'exercice.

Les faits marquants de l'exercice 2011 sont les suivants :

Faits caractéristiques

Distribution de la prime d'émission:

Au cours de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 21 juin 2011 il a été décidé de distribuer une somme globale maximale de 29 373 336,67 euros prélevée sur la prime d'émission. Cette distribution a été mis en paiement de la façon suivante:

- le lundi 11 juillet 2011 à hauteur d'un montant de 17 499 009,08 euros;
- le solde soit un montant de 11 874 327,59 euros le 14 novembre 2011.

Convention d'option signée avec la société COLUMBUS GOLD CORPORATION:

Le 5 décembre 2011 la Société ("**EURO Ressources**") a signé avec la société Columbus Gold Corporation ("**Columbus**") une convention d'option ("**l'Option**"), afin de procéder à la restructuration des droits à redevance que la Société détient sur les Propriétés Paul-Isnard. Ces dernières sont composées de huit concessions minières détenues par la société SOTRAPMAG et du Permis Exclusif de Recherche détenu par la Société (les "Propriétés").

L'Option octroie à Columbus le droit d'acquérir le Royalty Agreement (1) en contrepartie d'un versement en espèces de 83 333 \$, d'un certain nombre d'actions Columbus ainsi que d'une redevance sur la production net d'affinage. L'Option ne pourra être exercée que lorsque Columbus aura acquis un intérêt direct ou indirect de 100% dans les Propriétés, tandis qu'EURO dispose d'un droit de contraindre Columbus à exercer cette Option. En cas de non exercice, celle-ci expirera au 30 juillet 2015.

(1) : la totalité des actions composant le capital de la société Sotrapmag a été cédé le 22 octobre 2010. Le prix de cession est de 1 euros, payé comptant le jour de la signature et un complément de prix, correspondant aux redevances sur la production d'or provenant des Propriétés, tel que défini dans le contrat de Royalty Agreement signé le 22 octobre 2010, estimé à 523 milliers d'euros.

Les principales conditions de l'Option sont les suivantes :

Paiements à EURO avant exercice :

- Paiement initial de 250 000 \$ CA (186.793 euros), payé lors de l'approbation par la Bourse de croissance TSX de l'Option (approbation obtenue le 21 décembre 2011), dont :
 - . 166 667 \$ CA (124.529 euros) en actions Columbus, à leur cours moyen pondéré en fonction du volume sur une période de 20 jours, soit 237.017 actions Columbus représentant environ 0,3% de son capital et,
 - . 83 333 \$ CA (62.263 euros) en espèces.
- Un droit annuel de maintien de la redevance de 50 000 \$ CA, versée à chaque date anniversaire du contrat.

Les paiements optionnels versés à EURO, en cas d'exercice, sont les suivants :

- 4,2 millions \$ CA en espèces,
- 12.865.600 actions Columbus (soit environ 12,25 % sur la base des actions émises au 31 janvier 2012 et 11,05 % sur la totalité des actions émises ou à émettre au 31 janvier 2012), sous réserve d'éventuels ajustements à la hausse suite à certains événements et selon le cours moyen pondéré en fonction du volume au moment de l'exercice de l'Option, et une redevance de 1,8% au titre du rendement net d'affinage sur les premiers 2 millions d'onces d'or, suivie d'une redevance de 0,9% au titre du rendement net d'affinage sur les 3 millions onces d'or suivants. Cette redevance est assujettie à un plafond de 5 million d'onces d'or de production.

En date du 6 décembre 2011, Auplata et Columbus ont annoncé la signature d'un amendement à leurs accords initiaux donnant immédiatement et sans condition la pleine propriété de 100% des titres des concessions Paul Isnard à Columbus Gold. En contrepartie, Columbus Gold s'engage à verser la somme de 1,5 M USD (soit 1,1 M€) à Auplata.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces nouvelles dispositions reste soumise à l'approbation, en France, du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Eléments relatifs aux transactions entre parties liées

Les transactions intervenues au cours de la période entre les parties liées au sens de l'article R123-199-1 du Code de commerce qui entrent dans le champs d'application de l'article R 123-198, 11° du même code sont les suivantes:

- La charge de la période relative à l'application d'un contrat de management fees avec la société IAMGOLD, entré en vigueur en février 2009, s'est élevée pour l'exercice 2011 à 209 347 euros.

Autres informations

Montant total des honoraires des commissaires aux comptes (C.com Art. R 123-198 et R 233-14 modifié):

Montant en € (HT) Audit 2011: 141 040 €

- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels: 141 040 €uros
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux compte : 0 €

IMMOBILISATIONS

Cadre A		Valeur brute	Augmentations	
		début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	Total I	4 052 292		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	11 312 730		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		5 066		
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total III	5 066		
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				124 529
Prêts et autres immobilisations financières				
	Total IV			124 529
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		15 370 088		124 529

Cadre B		Diminutions		Valeur brute	Réévaluations
		Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	(I)			4 052 292	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)			11 312 730	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier				5 066	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	Total III			5 066	
Immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés				124 529	
Prêts et autres immobilisations financières					
	Total IV			124 529	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				15 494 616	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Total I				
Autres immobilisations incorporelles				
Total II	4 091 852	610 858		4 702 710
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 066			5 066
Emballages récupérables et divers				
Total III	5 066			5 066
TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 096 918	610 858		4 707 776

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIR							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	nets amort. à fin d'exercice
Immo. incorporelles							
Frais d'établisse- Total I							
Aut. immo. incorp. Total II							
Immo. corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
Total III							
Frais acq. titres part. Total IV							
TOT. GEN. (I+II+III+IV)							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	Montant net début d'ex.	Augmen- -tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II				
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles	3 529 024			3 529 024
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
Total III	3 529 024			3 529 024
TOTAL GENERAL (I + II + III)	3 529 024			3 529 024

- d'exploitation Dont dotations et reprises : - financières - exceptionnelles		
---	--	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)	
---	--

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		11 654 018	11 654 018	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée		65 350	65 350	
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers		579 643	579 643	
Charges constatées d'avance				
Total		12 299 010	12 299 010	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consenties aux associés	

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés		199 752	199 752		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		57 092	57 092		
Impôts sur les bénéfices		5 683 257	5 683 257		
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés		132 621	132 621		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)		18 838	18 838		
Autres dettes		12 607	12 607		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total		6 104 168	6 104 168		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés	

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	11 491 800		
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Total Créances	11 491 800		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	18 838		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total Dettes	18 838		

FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique :				
- n'entrant pas dans le cadre de commande client			4 052 292	4 052 292
- entreprises en fonction de clients potentiels				
Dépenses de recherche et de développement avec contrepartie spécifique :				
- Etat et collectivités publiques de France				
- autres clients France				
- clients étrangers				
Total 1			4 052 292	4 052 292
Autres dépenses de recherche et développement :				
- cotisations parafiscales				
- subventions versées				
- acquisitions de résultats de recherche				
Total 2				
TOTAL GENERAL			4 052 292	4 052 292
<i>dont inscrit au compte 203 au bilan</i>				

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

		31/12/2011	31/12/2010
Créances clients et comptes rattachés			
418100	FACTURES A ETABLIR	70 868	113 622
	Total	70 868	113 622
Autres créances			
468700	PRODUITS A RECEVOIR	579 643	564 462
	Total	579 643	564 462
TOTAL GENERAL		650 511	678 083

DETAIL DES CHARGES A PAYER

		31/12/2011	31/12/2010
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
408100	FOURNISSEURS-FNP	153 532	183 816
	Total	153 532	183 816
Dettes fiscales et sociales			
438600	PROV ORGANIC	56 083	39 366
448600	ETAT TAXES A PAYER	4 202	4 103
	Total	60 285	43 469
TOTAL GENERAL		213 818	227 285

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

		31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations de gestion			
671200	AMENDES ET PENALITES	8	6 234
	Total	8	6 234
Sur opérations en capital			
675600	VNC DES IMMMOB.FINANCIERES		10 662 818
	Total		10 662 818
	TOTAL GENERAL	8	10 669 052

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

		31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations de gestion			
771800	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		8 586
	Total		8 586
Sur opérations en capital			
775600	PCEAC		564 463
778000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIO.	186 793	
	Total	186 793	564 463
TOTAL GENERAL		186 793	573 049

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant exercic	En fin d'exercice
ACTIONS ORDINAIRES	0,01000	0,01000	62 496 461			62 496 461

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	33 776 778	11 633 406	22 143 372
+ Résultat exceptionnel	186 785	64 181	122 604
- Participations des salariés			
Résultat comptable	33 963 563	11 697 587	22 265 976

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés :	
Total (1)	

<p><i>(1) Dont concernant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées <p><i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i></p>	
---	--

Engagements reçus	Montant
<p>1/ Dans le cadre de la cession de la filiale SMYD en 2004 à AUPLATA, cette dernière s'engage à payer une redevance de 1% des revenus bruts sur les propriétés YAOU DORLIN dès lors que la production cumulée sera égale ou supérieure à 2,1 M€</p> <p>2/ Dans le cadre de la cession de la filiale SOTRAPMAG à la société AUPLATA le 22/10/2010, cette dernière s'engage à payer, à titre de complément de prix, des royalties basés sur la quantité d'or extraite dans la limite de 5 millions d'onces, les royalties dépendant de la quantité extraite, du cours de l'once ainsi que du taux de royalties appliqué en fonction de la quantité extraite.</p> <p>(10% < 2 M d'onces et 5% entre 2 et 5 M d'onces)</p> <p>Le droit à Royalties sera transféré à Columbus lorsque ce dernier aura acquis un intérêt direct ou indirect de 100% dans les Propriétés tel que cela est mentionné dans la partie dédiée aux faits caractéristiques</p>	
Total (2)	

<p><i>(2) Dont concernant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées <p><i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i></p>	
---	--

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Engagements reçus	Montant
Engagements réciproques	Montant
Total	

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées : - Amortissements dérogatoires - Provisions pour hausse des prix - Provisions pour fluctuation des cours Autres :	
Total	

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation : - Provisions pour congés payés - Participation des salariés Autres : ORGANIC	19 311
Total	19 311

<i>Amortissements réputés différés</i>	
<i>Déficits reportables</i>	
<i>Moins-values à long terme</i>	

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
IAMGOLD			401 Bay Street, Suite 3200, PO Box153 Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Montant
Capitaux propres N - 1 après résultat et avant AGO	26 128 524
- Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	26 128 524
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	26 128 524
Variations du capital social	
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport...	-29 373 337
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	18 849 131
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	
- Affectation du résultat N-1 en capitaux propres (hors distribution)	-18 849 131
Variations en cours d'exercice	-29 373 337
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	-3 244 813
Résultat de l'exercice	22 265 976
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	19 021 163



ETATS FINANCIERS (Normes IFRS)

Exercice clos le 31 décembre 2011

Sommaire

ÉTATS FINANCIERS

I	Bilan	47
II	Compte de résultat	48
III	État du résultat global	49
IV	Tableau des flux de trésorerie	50
V	Tableau de variation des capitaux propres	51
VI	Notes aux états financiers	
1	Informations générales	52
2	Principales méthodes comptables et présentation	53
3	Gestion du risque financier	56
4	Immobilisations incorporelles	58
5	Créances clients et autres actifs courants	59
6	Trésorerie et équivalents de trésorerie	59
7	Capital social	59
8	Dettes fournisseurs et autres passifs courants	60
9	Produits des activités ordinaires	61
10	Autres produits	61
11	Charges opérationnelles	62
12	Produits et charges financiers	62
13	Dotations aux amortissements	63
14	Charge d'impôt sur le résultat	63
15	Résultat par action	64
16	Parties liées	64
17	Actifs détenus en vue de la vente	65
18	Contrat d'option conclu avec COLUMBUS GOLD CORPORATION	66

I Bilan

(en milliers d'euros)

	Notes	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
ACTIFS NON COURANTS		<u>7 019 €</u>	<u>8 043 €</u>
Immobilisations incorporelles	4, 17, 18	7 019	8 043
ACTIFS COURANTS		<u>18 629 €</u>	<u>23 792 €</u>
Créances clients	5	11 657	9 897
Autres actifs courants	5	228	37
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	5 584	13 294
Actifs détenus en vue de la vente	17	1 160	564
TOTAL DES ACTIFS		<u>25 648 €</u>	<u>31 835 €</u>
CAPITAUX PROPRES		<u>19 427 €</u>	<u>26 177 €</u>
Capital social	7	625	625
Primes d'émission	7	104	29 477
Autres réserves		(4 452)	(22 446)
Résultat net de l'exercice		23 150	18 521
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		<u>19 427 €</u>	<u>26 177 €</u>
PASSIFS NON COURANTS		<u>137</u>	<u>143</u>
Impôts différés	14.3	137	143
PASSIFS COURANTS		<u>6 084 €</u>	<u>5 515 €</u>
Dettes fournisseurs	8	207	198
Autres passifs courants	8	94	100
Impôt sur le résultat exigible	8	5 783	5 217
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		<u>25 648 €</u>	<u>31 835 €</u>

II Compte de résultat

(en milliers d'euros, sauf pour les montants par action)

	Notes	Exercice clos le	
		31 décembre 2011	31 décembre 2010
Produits des activités ordinaires	9	37 023	28 584
Charges opérationnelles	11	(957)	(1 035)
Dotation aux amortissements	13	(606)	(648)
Autres produits	10	176	568
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		<u>35 636 €</u>	<u>27 469 €</u>
Produits financiers	12	1 102	434
Charges financières	12	(1 394)	(1 906)
RÉSULTAT FINANCIER		<u>(292) €</u>	<u>(1 472) €</u>
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		<u>35 344 €</u>	<u>25 997 €</u>
Charge d'impôt sur le résultat	14.1	(12 194)	(7 476)
RÉSULTAT NET		<u>23 150 €</u>	<u>18 521 €</u>
RÉSULTAT PAR ACTION (€/action)			
de base	15	0,370 €	€0,296
dilué	15	0,370 €	€0,296

III État du résultat global (en milliers d'euros)

	Exercice clos le		
	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		23 150	18 521
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Écarts de conversion		(546)	2 908
Profit latent sur des actifs disponibles à la vente		29	-
Impôt sur les profits latents sur des actifs disponibles à la vente		(10)	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice		(527)	2 908
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		<u>22 623 €</u>	<u>21 429 €</u>

IV Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

	Exercice clos le		
	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
RÉSULTAT NET		23 150	18 521
<i>Élimination des charges sans incidence sur la trésorerie et/ou non liées aux activités opérationnelles :</i>			
Dotations aux amortissements	13	606	648
Charge d'impôt sur le résultat	14.1	12 194	7 476
Charge liée à un instrument financier	12	-	1 804
Profit sur la cession de SOTRAPMAG	10	-	(568)
Autres produits sans incidence sur la trésorerie	10	(117)	-
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT AVANT VARIATION NETTE DU FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		35 833	27 882
Variation des créances clients et des autres actifs courants		(1 420)	(3 713)
Variation des dettes fournisseurs et des autres passifs courants		20	(216)
VARIATION NETTE DU FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		(1 400)	(3 929)
Impôts payés		(11 540)	(2 170)
TRÉSORERIE NETTE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		22 893 €	21 783 €
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement d'instruments financiers dérivés		-	(2 616)
Paiement d'une prime d'émission	7	(29 373)	(17 499)
Paiement d'instruments financiers liés à des contrats de change à terme		-	(1 964)
FLUX DE TRÉSORERIE ABSORBÉS PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(29 373) €	(22 079) €
Impact des variations de cours de devises sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(1 230)	2 079
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		<u>(7 710) €</u>	<u>1 783 €</u>
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE		13 294	11 511
TRÉSORERIE À LA CLOTURE		5 584	13 294
AUGMENTATION/(DIMINUTION)		(7 710)	1 783

V Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	Capital social	Primes d'émission	Écarts de conversion	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2010	625	46 976	395	-	(25 749)	-	22 247
Distribution de la prime d'émission le 25 mai 2010 (note 7)	-	(17 499)	-	-	-	-	(17 499)
Total du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	-	-	2 908	-	-	18 521	21 429
Solde au 31 décembre 2010 avant affectation du résultat	625	29 477	3 303	-	(25 749)	18 521	26 177
Affectation du résultat 2010	-	-	-	-	18 521	(18 521)	-
Solde au 31 décembre 2010 après affectation du résultat	625	29 477	3 303	-	(7 228)	-	26 177
Distribution de primes d'émission le 11 juillet et le 14 novembre 2011 (note 7)	-	(29 373)	-	-	-	-	(29 373)
Total du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2011	-	-	(546)	19	-	23 150	22 623
Solde au 31 décembre 2011	625	104	2 757	19	(7 228)	23 150	19 427

VI Notes aux états financiers

(Sauf indication contraire, les montants dans les notes sont en euros et ceux dans les tableaux en milliers d'euros.)

1) Informations générales

1.1) EURO Ressources S.A.

À compter du 2 décembre 2008, IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») est devenue la société mère d'EURO Ressources S.A. (« EURO », ou la « Société ») en acquérant 43,4 millions d'actions (71,6 % de la Société) lors d'une offre publique d'achat couronnée de succès. L'offre a ensuite été rouverte et au 31 décembre 2008, après avoir acquis des actions supplémentaires, IAMGOLD détenait 52,8 millions d'actions, soit 84,5 % du capital de la Société. Entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2011, IAMGOLD a acquis des actions supplémentaires de la Société, portant sa participation dans le capital de la Société à environ 86 %.

Les états financiers sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») afin de se conformer aux obligations canadiennes. En effet, au 31 décembre 2010, à l'issue de la cession en octobre 2010 de son unique filiale Société de Travaux Publics et de Mines Aurifères en Guyane S.A.S. (« SOTRAPMAG »), EURO n'établit et ne publie plus d'états financiers consolidés. En France, seules les règles françaises sont applicables pour l'établissement de comptes individuels de sociétés cotées.

EURO est une société anonyme domiciliée en France métropolitaine dont le siège social est situé à Paris.

Ces états financiers ont été arrêtés le 15 mars 2012 par le conseil d'administration.

1.2) Description des activités

EURO détient actuellement une redevance (la « redevance Rosebel ») sur la mine d'or Rosebel au Suriname qui est détenue et exploitée par IAMGOLD. EURO reçoit des paiements trimestriels versés par IAMGOLD au titre de cette redevance.

La redevance Rosebel due par IAMGOLD, qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produit par la mine, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« London PM fixing price »). Au 31 décembre 2011, la mine Rosebel a produit depuis son entrée en production 2,8 millions d'onces d'or, et il reste environ 4,2 millions d'onces d'or couverts par le contrat de redevance.

Son montant est calculé sur la base de 10 % du cours de l'or supérieur à 300 dollars/onçe pour les minerais tendres et transitionnels, et supérieur à 350 dollars/onçe pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

1.3) Liste des sociétés

Au 31 décembre 2011, les états financiers comprennent uniquement les comptes d'EURO. Le périmètre de consolidation d'EURO a changé en 2010, SOTRAPMAG ayant été cédé à Auplata S.A. (« AUPLATA ») le 22 octobre 2010 (note 17).

2) Principales méthodes comptables et présentation

2.1) Normes

Les états financiers sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'approuvées par l'International Accounting Standard Board (« IASB »).

Les états financiers pour la période close le 31 décembre 2011 ont été établis selon la convention du coût historique et ajustés au titre de la réévaluation des passifs financiers par le biais du compte de résultat afin de comptabiliser les instruments dérivés à leur juste valeur.

EURO établit ses états financiers en euro (€ ou EUR), qui est sa monnaie de présentation. Toutefois, la monnaie fonctionnelle d'EURO est le dollar américain, qui est la devise dans laquelle sont libellées ses principales transactions, comme les redevances et la trésorerie y afférente. Certaines informations supplémentaires sont présentées en dollar américain (USD) et en dollar canadien (CAD) dans ces états financiers.

2.1.1 Révisions, interprétations et amendements aux normes publiées entrant en vigueur en 2011

Il n'est pas prévu que les IFRS ou les interprétations IFRIC publiées qui entrent en vigueur pour la première fois pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 aient un impact significatif pour EURO.

2.1.2) Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, non encore entrés en vigueur

Il n'est pas prévu que les IFRS ou les interprétations IFRIC non encore applicables aient un impact significatif pour EURO.

2.2) Recours à des estimations

Lors de l'établissement des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et passifs, des produits et charges et des passifs éventuels à la date de clôture. La direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures d'EURO tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des droits afférents à Rosebel, la dépréciation éventuelle d'actifs non courants et les impôts différés.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2.3 Conversion des états financiers libellés en devises

Détermination de la monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle se détermine en fonction de l'environnement économique dans lequel évolue la société mère.

L'analyse des flux significatifs dans l'environnement économique d'EURO indique que la monnaie fonctionnelle de celle-ci est le dollar américain. En effet, les transactions les plus significatives telles que les produits des redevances sont réalisées en dollars.

Tenue et présentation des comptes

Les comptes individuels d'EURO sont établis en dollars américains et sont présentés en euros.

Règles de comptabilisation en monnaie fonctionnelle

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées pour un montant correspondant à leur contre-valeur dans la monnaie fonctionnelle, calculée au cours du jour de la transaction.

Règles d'évaluation

Afin de présenter des états financiers consolidés en euros, les résultats et la situation financière d'EURO sont convertis en euros à partir des comptes individuels établis en monnaie fonctionnelle.

Pour ce faire, il faut distinguer les actifs et les passifs, les produits et les charges ainsi que les capitaux propres qui ne suivent pas les mêmes principes de conversion.

➤ Actifs et passifs

Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture de chacun de ces bilans ;

➤ Produits et charges

Les produits et les charges de chaque transaction significative sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de la transaction concernée ; sinon, le cours moyen de la période est utilisé ;

➤ Capitaux propres

Les capitaux propres sont convertis sur la base du cours de change à la date de la transaction.

➤ Écarts de conversion

Les écarts de change résultant de la conversion des états financiers dans la monnaie de présentation sont enregistrés dans les capitaux propres.

2.4) Information sectorielle

La présentation des secteurs opérationnels est conforme au reporting interne fourni au décideur opérationnel. Le décideur opérationnel, responsable de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, est le Directeur Général, qui prend les décisions stratégiques.

Le décideur opérationnel considère l'activité sous l'angle des produits.

Un seul secteur a été identifié, à savoir les produits des redevances de mine d'or.

Concernant les informations sur les secteurs géographiques, un seul secteur a été identifié, à savoir le Canada. Les redevances Rosebel sont issues du Canada et représentent près de 100 % des produits opérationnels.

2.5) Immobilisations incorporelles

Frais de prospection et d'évaluation

Les frais de prospection et d'évaluation comprennent l'ensemble des frais d'exploration minière engagés sur le PER Paul Isnard, y compris les frais financiers y afférents. Ces immobilisations sont dépréciées depuis 1999. Toutefois, fin 2009, EURO a repris 559 000 € (750 000 \$) de la provision pour dépréciation constituée au titre du PER, ce montant représentant le coût attribué au PER (voir la note 17 pour de plus amples informations).

Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée :

- s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ; et
- si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres. Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits à redevances relatives à la mine Rosebel et les droits à redevances relatives aux concessions Paul Isnard. Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déterminé en fonction du niveau de production attendu de la mine et sont amortis en fonction de sa durée d'exploitation réelle.

La dotation aux amortissements calculée est égale au produit des quantités extraites de l'année et de la valeur comptable des droits au 1^{er} janvier, divisé par les quantités restantes à extraire à cette même date. Conformément aux normes IFRS, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

2.6) Dépréciation d'actifs

Des tests sont effectués dès qu'il existe un indice de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée.

2.7) Impôts différés

Les passifs d'impôt différé correspondent au montant des impôts recouvrable au cours de périodes futures au titre des différences temporaires déductibles. EURO comptabilise un passif d'impôt différé principalement au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (« C.V.A.E. »).

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables futurs, sur lesquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées. Ainsi, les déficits reportables de chaque entité sont comptabilisés en actif d'impôt différé s'il existe une probabilité suffisante de les imputer sur des bénéfices imposables futurs.

La valeur comptable des actifs et passifs d'impôt différé est revue sur une base trimestrielle.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui seront applicables, selon les prévisions, à la période au cours de laquelle les passifs d'impôt différé seront réglés ou les actifs d'impôt différé réalisés.

2.8) Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui correspond en général, à leur valeur nominale. S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produits opérationnels.

Les titres négociables classés en disponibles à la vente dans les actifs courants sont à l'origine comptabilisés à leur juste valeur. À la fin de chaque période, la valeur des actions est déterminée en fonction du prix de marché des titres concernés, et la variation de juste valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

2.9) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement des liquidités, des dépôts bancaires à vue et des autres placements, dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois. Les éventuels découverts bancaires figurent au passif courant du bilan.

2.10) Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et autres passifs courants sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale.

2.11) Produits des activités ordinaires

Les produits issus de la perception de redevances font partie intégrante des produits des activités ordinaires. Les redevances dépendent des ventes ou du volume de la production d'or, ainsi que du cours réalisé de l'or ou du fixage des cours de l'or sur le marché des métaux précieux de Londres (London Bullion Market). Ces redevances sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont acquises.

2.12) Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers incluent les produits d'intérêt sur les comptes bancaires, les emprunts et les comptes courants. Ils comprennent également les profits/pertes de change sur les transactions de financement et opérationnelles, ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés.

3) Gestion du risque financier

EURO est exposé à différents types de risques financiers :

- Le risque de marché (principalement le risque de change et de variation du cours de l'or) ;
- Le risque de crédit ; et
- Le risque de liquidité.

Le programme de gestion des risques d'EURO suit la volatilité des marchés financiers et cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière d'EURO.

3.1) Risque de marché**3.1.1) Risque de variation du cours de l'or****Variation des redevances**

EURO est exposée au risque de variation du cours de l'or. Les produits des redevances Rosebel sont calculés sur la base de la moyenne du cours trimestriel de l'or (« London PM gold price ») pour chaque trimestre civil. En 2011, la production afférente aux redevances Rosebel s'est élevée à 406 000 onces et devrait s'établir entre 390 000 et 415 000 onces en 2012. Le tableau ci-après présente l'incidence des variations des cours moyens trimestriels sur les revenus d'EURO sur la base d'une production de 416 000 onces :

Variation du cours de l'or en onces - moyenne par trimestre (dollar/once)	25 \$	50 \$	75 \$	100 \$
Variation des produits des redevances (en milliers de dollars)	1 038	2 075	3 113	4 150

3.1.2) Risque de change

EURO est exposée à un risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement par rapport à l'euro. La charge d'impôt d'EURO, qui a augmenté sensiblement sous l'effet de la hausse des produits, représente le risque de change le plus important, car elle est libellée en euros.

(en milliers d'euros)	2011	USD	EUR	CAD	% exposé au risque de change
Produits des activités ordinaires	37 023 €	36 771 €	252 €	-	1 %
Charges	13 757 €	1 041 €	12 677 €	39 €	92 %
<i>opérationnelles</i>	957 €	435 €	483 €	39 €	55 %
<i>impôt sur le résultat</i>	12 194 €	- €	12 194 €	-	100 %
<i>amortissements</i>	606 €	606 €	-	-	0 %

3.2) Risque de crédit

EURO est soumise à un risque de concentration de crédit, quasiment 100 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir les redevances Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD, qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est faible.

3.3) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard, EURO estime que son résultat opérationnel courant suffit pour couvrir ses dépenses. Depuis octobre 2009, la Société investit sa trésorerie excédentaire afin de maximiser ses profits tout en limitant les risques potentiels. EURO dispose de principes spécifiques qui sont suivis selon sa politique d'investissement à court terme. Chaque trimestre, EURO revoit les stratégies d'investissement de la trésorerie afin de s'assurer que les notations des institutions financières restent excellentes et qu'il n'existe pas de meilleures opportunités d'investissement. L'objectif est d'assurer un rendement raisonnable aux actionnaires et de protéger les actifs de la Société.

4) Immobilisations incorporelles (en milliers d'euros)

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles d'EURO s'analysent comme suit :

	31 décembre 2009	Augmentation	Écarts de conversion	31 décembre 2010
<u>Valeurs brutes</u>				
Rosebel	10 712	-	842	11 554
Concessions Paul Isnard ¹	-	574	-	574
Total	10 712 €	574 €	842 €	12 128 €
<u>Amortissements</u>				
Rosebel	(3 187)	(648)	(250)	(4 085)
Concessions Paul Isnard	-	-	-	-
Total	(3 187) €	(648) €	(250) €	(4 085) €
<u>Valeurs nettes</u>				
Rosebel	7 525	(648)	592	7 469
Concessions Paul Isnard ¹	-	574	-	574
Total	7 525 €	(74) €	592 €	8 043 €

	31 décembre 2010	Augmentation	Transfert en actifs détenus en vue de la vente	Écarts de conversion	31 décembre 2011
<u>Valeurs brutes</u>					
Rosebel	11 554	-		311	11 865
Concessions Paul Isnard ¹	574	-	(580)	6	-
Total	12 128 €	- €	(580) €	317 €	11 865 €
<u>Amortissements</u>					
Rosebel	(4 085)	(606)		(155)	(4 846)
Concessions Paul Isnard	-	-		-	-
Total	(4 085) €	(606) €	- €	(155) €	(4 846) €
<u>Valeurs nettes</u>					
Rosebel	7 469	(606)		156	7 019
Concessions Paul Isnard ¹	574	-	(580)	6	-
Total	8 043 €	(606) €	(580) €	162 €	7 019 €

¹ En 2010, les Concessions Paul Isnard ont été comptabilisées en échange de la cession de SOTRAPMAG à AUPLATA (note 17). Au 31 décembre 2011, 580 000 € (750 000 \$) au titre des Concessions Paul Isnard ont été classés comme des actifs détenus en vue de la vente compte tenu de la vente de l'Option conclue avec COLUMBUS Gold Corporation (note 18).

En 2011, il n'y a pas eu d'activité sur les Concessions Paul Isnard, ce qui explique l'absence d'amortissement comptabilisé durant cette période.

5) Créances clients et autres actifs courants (en milliers d'euros)

Actifs courants	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Créances clients ¹	11 657	9 897
Sous-total des créances clients	11 657	9 897
Créances fiscales et sociales	70	35
Charges constatées d'avance	-	2
Titres négociables ²	158	-
Sous-total des autres actifs courants	228	37
Total	11 885 €	9 934 €

¹ Les créances clients comprennent 11,491 millions € à recevoir d'IAMGOLD au 31 décembre 2011 (9,783 millions € au 31 décembre 2010).

² Les actions reçues de COLUMBUS Gold Corporation le 21 décembre 2011 dans le cadre du paiement préalable à l'exercice du contrat d'option conclu le 5 décembre 2011 ont été classées comme des actifs disponibles à la vente. Au 31 décembre 2011, les actions ont été réévaluées à leur juste valeur de marché (note 18).

6) Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers d'euros)

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Équivalents de trésorerie ^{1,2}	1 227	1 193
Trésorerie ²	4 357	12 101
Total	5 584 €	13 4 €

¹ La juste valeur et la valeur comptable sont identiques.

² Près de 100 % de la trésorerie disponible d'EURO sont détenus en dollars.

En 2011, EURO a continué à placer sa trésorerie excédentaire dans des investissements sur le marché monétaire conformes à la stratégie d'investissement à court terme afin de dégager des rendements raisonnables accompagnés d'un niveau de risque approprié (note 3.3).

7) Capital social

Au 31 décembre 2011, le capital de la Société était constitué de 62 496 461 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 € par action.

Aucune action n'a été émise en 2010 et 2011.

Durant l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue à Paris le 21 juin 2011, les actionnaires ont approuvé la distribution d'une prime d'émission d'un montant de 29 373 000 €, payé en deux versements :

- Le premier versement, de 0,28 € par action représentant un total de 17 499 000 €, a été effectué le 11 juillet 2011 ;

- Le second versement, de 0,19 € par action représentant un total de 11 874 000 €, a été effectué le 14 novembre 2011.

La prime d'émission correspond au capital libéré par les actionnaires lors des augmentations de capital d'EURO, diminué de la valeur nominale. Cette distribution n'a pas eu d'incidence fiscale pour les actionnaires. Le montant de la distribution approuvée de la prime d'émission représentait le cumul de la trésorerie excédentaire non nécessaire aux opérations.

Toutes les distributions futures de dividendes seront proposées par le conseil d'administration en tenant compte de différents facteurs, notamment les résultats opérationnels d'EURO, sa situation financière et ses besoins actuels et anticipés de trésorerie, et seront soumises à l'approbation des actionnaires.

Au cours des deux derniers exercices, le capital social d'EURO a évolué comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale par action	Capital social (en milliers d'euros)	Primes d'émission (en milliers d'euros)
Au 31 décembre 2010	62 496 461	0,01 €	625 €	29 477 €
Déclaration le 21 juin 2011 concernant la prime d'émission	-	-	-	(29 373) €
Au 31 décembre 2011	62 496 461	0,01 €	625 €	104 €

8) Dettes fournisseurs et autres passifs courants (en milliers d'euros)

Note	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dettes fournisseurs	207	198
Dettes fiscales et sociales	63	70
Dettes intragroupe avec IAMGOLD	19	18
Autres passifs ¹	12	12
Impôt sur le résultat exigible	5 783	5 217
Total	6 084 €	5 515 €

¹ Les autres passifs comprennent principalement des jetons de présence dus au titre des quatrièmes trimestres 2010 et 2011 (note 16).

9) Produits des activités ordinaires (en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Redevances Rosebel	36 771	28 395
Autres produits	252	189
Total des produits des activités ordinaires	37 023 €	28 584 €

Les produits des activités ordinaires proviennent de deux types d'activités :

- des redevances découlant de l'exploitation de la mine de Rosebel, et
- des redevances afférentes à des activités d'extraction minière par des tiers en Guyane française.

10) Autres produits (en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Profit sur la cession de SOTRAPMAG ¹	-	568
Produits liés à un paiement préalable à l'exercice ²	176	-
Autres produits	176 €	568 €

¹Le profit sur la cession de SOTRAPMAG concerne les concessions qui ont été cédées à AUPLATA le 22 octobre 2010 (note 17).

²EURO a reçu de COLUMBUS Gold Corporation un paiement préalable à l'exercice de l'Option de 176 000 €, (59 000 € en numéraire et 117 000 € en actions) au titre du contrat d'option conclu le 5 décembre 2011 (note 18).

11) Charges opérationnelles (en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Charges administratives	476	503
Jetons de présence	65	73
Honoraires des auditeurs	140	137
Honoraires juridiques	107	171
Coûts liés au retrait de la cote officielle	111	100
Taxe opérationnelles	58	51
Total des charges opérationnelles	957 €	1 035 €

12) Produits et charges financiers (en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Autres produits de placements	2	13
Gain de change ²	1 100	421
Total des produits financiers	1 102 €	434 €
Perte de change ³	1 394	102
Perte sur contrat de change à terme	-	1 804 ¹
Total des charges financières	1 394 €	1 906 €
Résultat financier net	(292) €	(1 472) €

¹ Contrat de change à terme

En avril 2010, EURO a conclu un contrat de change à terme avec son institution financière afin d'atténuer l'impact de change sur la prime d'émission devant être payée en euros en mai 2010. Le taux de change contractuel était de 1 € = 1,3570 \$, et à la date d'échéance, le taux de change était de 1 € = 1,2201 \$, entraînant une moins-value réalisée de 1,8 million € (équivalant à 2,39 millions \$) qui a été comptabilisée au compte de résultat.

Aucun contrat de change à terme n'a été conclu en 2011.

² Gain de change

Le gain de change concerne principalement le gain comptabilisé au titre de la distribution de la prime d'émission.

³ Perte de change

La perte de change concerne principalement la perte comptabilisée au titre des versements d'impôts sur le résultat effectués durant l'exercice, et de la réévaluation des comptes libellés en euros à la clôture.

13) Dotation aux amortissements (en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles (note 4)	606	648
Total de la dotation	606 €	648 €

14) Charge d'impôt sur le résultat (en milliers d'euros)

14.1) Rapprochement d'impôts

Le tableau ci-dessous fournit un rapprochement entre l'impôt théorique calculé au taux applicable aux sociétés en France et l'impôt au taux effectif :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Résultat avant impôt	35 344 €	25 997 €
Impôt théorique calculé au taux de l'impôt sur le résultat applicable dans le pays	(12 169)	(8 952)
Perte à long terme déductible sur la cession de SOTRAPMAG	-	2 694
Impôts liés aux charges non déductibles	(22)	(27)
Incidence fiscale de la CVAE	(322)	(222)
Autres	24	(28)
Écarts de conversion	295	(941)
Impôt effectif	(12 194) €	(7 476) €

Le taux de l'impôt sur le résultat pour 2011 et 2010 est de 34,43 %.

14.2) Charge d'impôt exigible (en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Charge d'impôt exigible	(12 203)	(1 080)
Charges d'impôts différés sur différences temporaires	9	(6 396)
Total	(12 194) €	(7 476) €

14.3) Passifs d'impôt différé

Fin décembre 2011, les passifs d'impôts différés s'élèvent à 137 000 €, et se rapportent à des différences temporaires liées pour la plupart à la CVAE, sauf 10 000 €, qui concernent la dette fiscale liée au profit latent sur les titres négociables de COLUMBUS Gold Corporation classés comme disponibles à la vente. Il n'y a pas de déficits fiscaux reportables.

**15) Résultat par action
(en milliers d'euros, sauf pour les montants par action)**

Le résultat par action correspond au résultat net attribuable à EURO rapporté au nombre moyen d'actions en circulation durant l'exercice (hors actions propres).

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	23 150 €	18 521 €
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	62 496 461	62 496 461
Résultat par action (€/action)		
de base	0,370 €	0,296 €
dilué	0,370 €	0,296 €

16) Parties liées

Les informations relatives aux parties liées sont les suivantes :

	IAMGOLD
Présentation des parties liées	IAMGOLD est actionnaire majoritaire d'EURO (la Société détient environ 86 % de l'ensemble des actions en circulation et des actions diluées).
Nature des relations entre parties liées	Les commissions de gestion engagées en 2011 s'élèvent à 0,21 million € (2010 : 0,22 million €), dont 0,019 million € (2010 : 0,018 million €) étaient payables au 31 décembre 2011.

La rémunération des administrateurs de la Société pour les exercices 2011 et 2010 s'analyse comme suit :

- Chaque administrateur indépendant a reçu un montant brut annuel de 20 000 \$ (2010 : 20 000 \$ brut). En outre, chaque administrateur indépendant a reçu un montant brut supplémentaire de 1 250 \$ (2010 : 1 250 \$ brut) pour chaque réunion à laquelle il a assisté, et de 1 000 \$ brut (2010 : 1 000 \$ brut) pour chaque participation à un comité du conseil d'administration.
- Monsieur Ian L. Boxall a été payé 18 188 \$ en 2010 au titre de 2010, 5 438 \$ en 2011 au titre de 2010, 17 251 \$ en 2011 au titre de 2011, et 5 438 \$ en 2012 au titre de 2011.
- Monsieur David Watkins a reçu 18 938 \$ en 2010 au titre de 2010, 5 438 \$ en 2011 au titre de 2010, 17 251 \$ en 2011 au titre de 2011, et 5 438 \$ en 2012 au titre de 2011.

- Monsieur Ian Smith a reçu 18 938 \$ en 2010 au titre de 2010, 5 438 \$ en 2011 au titre de 2010, 17 251 \$ en 2011 au titre de 2011, et 5 438 \$ en 2012 au titre de 2011.
- Madame Carol T. Banducci, Directeur financier d'IAMGOLD, n'a pas perçu de jetons de présence en 2010. Madame Banducci a démissionné du conseil d'administration le 10 août 2010. Monsieur Brian Trnkus, Vice-président et contrôleur de gestion d'IAMGOLD, a été nommé en remplacement. Il n'a pas perçu de jetons de présence en 2011 et 2010.
- Monsieur Brian Trnkus a été nommé Directeur-général d'EURO le 21 juin 2011, après la démission de Monsieur Larry E. Phillips.
- Le siège de Monsieur Phillips étant vacant à la suite de sa démission, Monsieur Benjamin Little, Vice-président principal, Affaires corporatives, a été nommé administrateur d'EURO lors de l'assemblée générale des actionnaires à Paris. Il n'a pas perçu de jetons de présence en 2011.
- Monsieur Paul Olmsted, Vice-président principal, Développement des affaires, n'a pas perçu de jetons de présence en 2011 et 2010.

Rémunération des principaux dirigeants :

La rémunération des principaux dirigeants de la Société pour les exercices 2010 et 2011 s'analyse comme suit :

Madame Susanne Hermans a perçu 150 000 \$ en 2010 au titre de 2010 et 150 000 \$ en 2011 au titre de 2011.

Les autres dirigeants n'ont perçu aucune rémunération en 2010 et 2011. La rémunération des dirigeants qui sont également dirigeants d'IAMGOLD est incluse dans les commissions de gestion versées à IAMGOLD.

17) Actifs détenus en vue de la vente

Au 31 décembre 2011, EURO a comptabilisé dans les actifs classés comme détenus en vue de la vente :

- les frais d'exploration minière engagés dans le cadre du Permis Exclusif de Recherches (« PER ») Paul Isnard, et
- l'immobilisation incorporelle au titre de la redevance liée à AUPLATA (Concessions Paul Isnard).

Actifs classés comme détenus en vue de la vente (milliers d'euros)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<i>PER Paul Isnard</i>	4 248	4 136
<i>Dépréciation cumulée du PER Paul Isnard</i>	(3 668)	(3 572)
<i>Sous-total du PER Paul Isnard (valeur nette)</i>	580	564
<i>Concessions Paul Isnard (notes 4 et 18)</i>	580	-
Total	1 160 €	564 €

Les « propriétés Paul Isnard » sont constituées de huit concessions minières détenues par SOTRAPMAG, et du PER Paul Isnard détenu par EURO (collectivement « les Propriétés Paul Isnard »).

En 2009, EURO s'est engagée à transférer la propriété de SOTRAPMAG et les droits d'EURO sur le PER à AUPLATA en contrepartie d'une redevance sur la production d'or des Propriétés Paul Isnard. La redevance correspondra à la différence entre le cours d'une once d'or et 400 \$, multipliée par 10 % de la production d'or jusqu'à 2 millions d'onces, et par 5 % de la production d'or entre

deux et cinq millions d'onces. La date de réalisation du transfert à AUPLATA était initialement prévue en juin 2010, dans l'attente de l'autorisation des autorités françaises pour le transfert de SOTRAPMAG et du PER.

- PER Paul Isnard

En janvier 2010, les autorités françaises ont notifié à EURO que le PER ne pourrait être renouvelé après novembre 2010. C'est pourquoi EURO, en accord avec AUPLATA, a déposé une demande de Permis d'exploitation (« PEX ») le 30 novembre 2010. Cette demande, qui expire le 30 mai 2013, concerne également le transfert du PEX à SOTRAPMAG, une fois qu'il aura été accordé. Le PEX couvre une zone nettement plus petite (14,4 km²), mais qui a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité. Une demande de PEX ne peut être déposée que s'il est possible de démontrer que des travaux substantiels ont été réalisés et d'apporter la preuve de la viabilité économique. Au 31 décembre 2011, le PEX n'avait pas encore été accordé.

Du fait de l'accord transactionnel concernant le transfert des Propriétés Paul Isnard, la valeur recouvrable du PER a été revue le 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2011, il a été déterminé que cette valeur restait justifiée pour les raisons suivantes :

- 1) Le schéma minier en Guyane française a été approuvé.
- 2) COLUMBUS Gold Corporation (« COLUMBUS ») a conclu avec AUPLATA un contrat d'option portant sur les Propriétés Paul Isnard. (note 18).
- 3) En 2010 et 2011, le cours de l'or a atteint des niveaux inédits, ce qui peut justifier des dépenses d'exploration et l'exploitation sur ces propriétés.

En conséquence, au 31 décembre 2011, EURO maintient à 750 000 \$ (580 000 €) la valeur nette du PER dans ses comptes.

- Concessions Paul Isnard

Le 22 octobre 2010, SOTRAPMAG a été transféré à AUPLATA. EURO a comptabilisé un actif d'un montant de 750 000 \$ au titre de la redevance liée à AUPLATA (voir la note 4).

Le 5 décembre 2011, EURO a conclu un contrat d'option avec COLUMBUS permettant la restructuration de la redevance Paul Isnard (« Concessions Paul Isnard et PER Paul Isnard ») (note 18).

La dernière étape de la vente de la redevance Paul Isnard est l'approbation des autorités françaises. C'est pourquoi EURO a décidé de transférer les Concessions Paul Isnard des immobilisations incorporelles vers les actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2011.

18) Contrat d'option conclu avec Columbus Gold Corporation

Le 5 décembre 2011, EURO a conclu un contrat d'option avec COLUMBUS, permettant la restructuration de la redevance Paul Isnard détenue par EURO sur les propriétés en Guyane française (« l'Option »). Le contrat d'Option était soumis à l'approbation de la Bourse de croissance TSX, reçue le 22 décembre 2011.

L'Option offre à COLUMBUS la possibilité d'acheter à EURO la redevance Paul Isnard existante en contrepartie de cash, d'actions de COLUMBUS et d'une redevance sur la production nette d'affinage. L'Option ne peut être exercée que lorsque COLUMBUS aura acquis une participation directe ou indirecte de 100 % dans les Propriétés Paul Isnard. EURO conserve le droit de contraindre COLUMBUS à exercer l'Option. Si elle n'a pas été exercée, l'Option expire le 30 juillet 2015. Les conditions du contrat d'option sont indépendantes de l'attribution ou non du PEX par les autorités françaises.

Columbus a effectué un paiement préalable de 250 000 CAD (186 000 €), qui comprenait :

- 166 667 CAD (124 000 €) en actions de Columbus au prix moyen pondéré en fonction du volume (VWAP) sur 20 jours ; et

- 83 333 CAD (62 000 €) en numéraire.

Le 21 décembre 2011, chaque action de COLUMBUS valait, au prix moyen pondéré en fonction du volume, 0,703 CAD (0,524 €), de sorte qu'EURO a reçu 237 017 actions de COLUMBUS, soit moins de 0,3 % de l'intégralité des actions en circulation.

En outre, jusqu'à l'exercice ou l'expiration de l'Option, COLUMBUS doit verser une commission de maintenance annuelle de 50 000 CAD à la date anniversaire du contrat d'Option.

Une fois l'Option exercée, lorsque COLUMBUS aura acquis une participation directe ou indirecte de 100 % dans les Propriétés Paul Isnard, les paiements suivants devront être effectués :

- 4,2 millions CAD en numéraire,
- 12 865 600 actions de Columbus (environ 12,25 % des actions existantes au 31 décembre 2011) sous réserve d'ajustements éventuels à la hausse en fonction de certains événements et du cours pondéré en fonction du volume à la date d'exercice, et
- une redevance nette de fonderie de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or. Cette redevance est plafonnée à cinq millions d'onces.

Avant la fin 2011, AUPLATA et COLUMBUS ont modifié leur contrat respectif en autorisant COLUMBUS à accélérer sa capacité à acquérir une participation directe ou indirecte de 100 % dans les Propriétés Paul Isnard. Cette modification du contrat a été approuvée le 23 décembre 2011 par la Bourse de croissance TSX. La dernière étape de cet amendement est l'approbation des autorités françaises, qui est attendue courant 2012.



Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2011

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

S&W Associés
8, avenue du Président Wilson
75116 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

Aux Actionnaires
EURO RESSOURCES S.A.
23 rue du Roule
75001 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EURO RESSOURCES S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

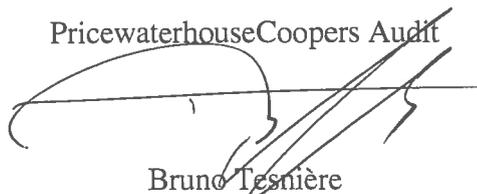
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 19 mars 2012

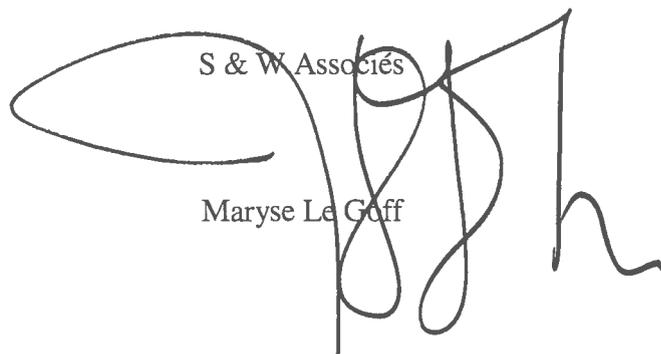
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Bruno Tesnière

S & W Associés



Maryse Le Goff



Attestation des Responsables



EURO RESSOURCES S.A.

Je soussigné,

Monsieur Brian Trnkus, agissant en qualité de Directeur Général de la société EURO Ressources,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait le 13 avril 2012


Monsieur Brian Trnkus
Directeur Général

23, rue du Roule
75001 - Paris

S.A.
au capital de 624 964,61€
SIRET 390 919 082 00086
Code APE : 142 A